

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2	Bilan des recrutements au titre de l'année 2015								
3									
4									
5	Ministère ou Etablissement public		Ministère du Travail						
6	Direction		DRH						
7	Service / Bureau		Bureau du recrutement						
8	Nom de la personne à contacter		Bernard PIVETTA						
9			Téléphone : 01.40.56.82.59						
10			Fax :						
11			Mèl : bernard.pivetta@sg.social.gouv.fr						
12									

13	Accès au grade de :	INSPECTEUR DU TRAVAIL	Autre grade (*)	€
14	Dans le corps de :	INSPECTEUR DU TRAVAIL	Autre corps (*)	€
15	Catégorie :	A		
16	Type de concours :	National	Niveau d'étude exigé pour passer le concours (1)	
17	Pour les concours déconcentrés et nationaux à affectation locale :			
18		Préciser le niveau du concours :		
19		Préciser le territoire (par exemple : Académie de Versailles, Département de l'Eure, Région Nord-Pas de Calais, Inter-région Sud-est, ...)	Région Métropole	
20			Région Outre-mer	
21			Académie	
22			Département (code)	
23		Autre niveau (en clair)		

(*) - Ne cocher cette case que si le grade et/ou le corps n'apparaît pas dans la liste puis l'écrire de façon claire

(1) - Liste éditable. Ecrire de façon claire le niveau d'étude exigé s'il n'apparaît pas dans la liste déroulante

Modalités de recrutement :

- Concours externe
 Concours interne
 Troisième concours
 Concours unique
 Examen professionnel (avec changement de corps) - loi 84-16 art 2
 Examen professionnel (avec changement de grade) - loi 84-16 art 5
 PACTE
 Concours réservé : Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi c agents contractuels dans la fonction publique

Préciser la modalité de recrutement

Examen professionnel (avec changement de corps)-loi 84-16 art 26

Tableau 0

Nature du concours	Date des épreuves (jj/mm/aaaa)	Date des résultats (jj/mm/aaaa)	Emplois réservés		Concours communs	RAEP (2)
			offerts	pourvus		
Sur épreuves	09/03/2015	04/11/2015	205	205	€	€

(2)- Cocher cette case si ce concours inclut au moins une épreuve dans le cadre de la RAEP

(Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle)

Tableau 0 bis : composition du jury de concours

51	Nombre d'hommes membres du jury (y compris le président)	26
52	Nombre de femmes membres du jury (y compris le président)	28
53	Total membres du jury	54

Genre du président du jury	Homme	€
	Femme	€

Résultats des concours et des examens professionnels

I - Reports éventuels de postes avant la proclamation des résultats (concours externe, interne, 3ème concours)

58	A : Postes offerts au recrutement (préalable au recrutement)	(1)	205
59	B : Report éventuel d'emplois réservés	(1)	
60	C : Report éventuel de postes entre concours externe, interne et 3ème concours	(1)	
61	D : Postes offerts au recrutement (D = A + B + C)		205

(1) Avant la proclamation des résultats

II - Effectif et répartition par sexe des candidats

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	337	598	935
Présents	309	548	857
Admissibles	0	0	0
Admis sur liste principale	78	127	205
Inscrits sur liste complémentaire	0	0	0
Candidats effectivement recrutés (1)	78	127	205

II bis - Uniquement pour les concours comportant une épreuve RAEP, préciser :

	Hommes	Femmes	Total	
69	Nombre de candidats PRESENTS ayant concourus dans l'épreuve RAEP	309	548	857
70	Nombre de candidats RECRUTES ayant concourus dans l'épreuve RAEP	78	127	205

II ter - Uniquement pour les concours communs, préciser :

73	Intitulé des ministères ou organismes (éventuellement administration centrale ou service déconcentré au sein d'un même ministère)	Réservé à l'administration	Postes offerts	Candidats effectivement recrutés		
				Hommes	Femmes	Total
74						0
75						0
			Total	0	0	0

III - Origine des candidats effectivement recrutés


	Hommes	Femmes	Total	Dont ressortissant de L'UE (autre que France)	
83	Agents de l'Etat Titulaires catégorie A		0		
84	Titulaires catégorie B	78	127	205	
85	Titulaires catégorie C		0		
86	Non titulaires		0		
87	Fonction publique territoriale		0		
88	Fonction publique hospitalière		0		
89	Candidats extérieurs à la Fonction		0		
90	Origine inconnue		0		
91	Total	78	127	205	0


IV - Niveau de diplôme des candidats recrutés

	Hommes	Femmes	Total	
96	Doctorat		0	
97	Bac + 5	13	16	29
98	Bac + 4	13	33	46
99	Bac + 3	10	15	25
100	Bac + 2	12	11	23
101	Baccalauréat	23	34	57
102	Niveau BEPC, CAP, BEP	7	16	23
103	Sans diplôme		2	2

104

Diplôme inconnu			0
-----------------	--	--	---

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	Notice explicative								
2									Aller au questionnaire
3									
4	Le questionnaire doit être renseigné de manière informatique. Cette notice vous permettra de le								
5	remplir plus facilement. Une fois vos réponses saisies, cliquez sur  Envoyer								
6									
7	<i>Ce questionnaire utilise des facilités électroniques.</i>								
8									
9	Les cellules "Accès au grade de" , "Dans le corps de" sont des listes déroulantes.								
10	Cliquez dessus pour faire apparaître les rubriques correspondantes.								
11	Si vous ne trouvez pas le grade et/ou le corps de votre choix, cocher la case "autre grade"								
12	et/ou "autre corps" pour pouvoir l'écrire vous-même.								
13									
14	Lorsque vous êtes sur les cellules "catégorie" , "type de concours" ,								
15	"modalité de recrutement" , "nature du concours" , il vous suffit de cliquer sur les listes								
16	déroulantes pour voir les rubriques.								
17	La cellule "Niveau d'étude exigé pour passer le concours" est une liste déroulante								
18	éditable. Le répondant devra écrire à la main le niveau d'étude s'il n'apparaît pas dans la liste								
19									
20	<i>Penser à renseigner les coordonnées du correspondant (en particulier l'adresse de messagerie</i>								
21	<i>électronique de la personne qui a renseigné le questionnaire, et son numéro de téléphone)</i>								
22									
23									
24	Concours déconcentrés et nationaux à affectation locale :								Aller à la cellule
25	Pour ce type de concours, nous vous demandons de renseigner un questionnaire par niveau								
26	d'organisation du concours (un questionnaire par région, dans le cas des concours régionaux).								
27	Toutefois, les questionnaires devront être regroupés par votre service central avant de nous								
28	parvenir.								
29	Pour ces concours :								
30	Renseigner le niveau de déconcentration ou de recrutement								
31	Département								
32	Région								
33	Académie								
34	Autre niveau (Inter-région, Ville, etc...)								
35	Préciser de quel territoire il s'agit :								
36	Utiliser une (et une seule) des listes déroulantes dans les cas suivants :								
37	Région ou								
38	Académie ou								
39	Département (Indiquer le code du département). Pour les DOM, on utilisera les								
40	codes 971 à 974								
41	S'il s'agit d'un "Autre niveau" géographique, préciser en clair de quel territoire								
42	ET de quel type de territoire il s'agit, par exemple :								
43	Inter-région Sud est								
44	Ville de Marseille								
45									
46	Modalités de recrutement :								Aller à la cellule
47	Pour chaque concours, vous devez renseigner un questionnaire. Par exemple un questionnaire								
48	pour le concours externe et un questionnaire pour le concours interne.								
49									
50	Nature du concours :								Aller à la cellule
51	S'il s'agit d'un PACTE indiquer : Sans concours								
52									
53	Emplois réservés :								Aller à la cellule
54	Attention, ces deux cases ne concernent que les emplois réservés, et non l'ensemble des								
55	postes offerts au recrutement qui figurent dans le tableau I. (il n'y a pas d'emplois réservés dans								
56	le recrutement par PACTE.								
57									
58	Concours communs								Aller à la cellule
59	Cocher cette case dans le cas des concours communs ou interministériels. Si cette case est								
60	cochées, le tableau II ter, doit absolument être renseigné.								
61									
62	RAEP :								Aller à la cellule

63	Si cette case est cochée, le tableau II bis, doit absolument être renseigné.	
64		
65	Tableau II	Aller au tableau
66	Nous vous demandons de renseigner l'ensemble des lignes du tableau (la ventilation	
67	homme/femme est indispensable).	
68		
69	Particularité pour le PACTE :	
70	<i>*Le nombre d'inscrits correspond au nombre de dossiers adressés par l'ANPE à l'employeur</i>	
71	<i>*Les présents sont les personnes convoquées à l'audition par la commission et qui se sont</i>	
72	<i>effectivement présentés</i>	
73	<i>*Le nombre d'admissible et admis sur liste principale sont les candidats sélectionnés</i>	
74	<i>*Les inscrits sur liste complémentaire sont les candidats non recrutés mais qui conservent</i>	
75	<i>le bénéfice de la sélection pendant une durée déterminée</i>	
76	<i>*Les candidats effectivement recrutés sont les candidats ayant signé le contrat</i>	
77		
78	Tableau II bis	Aller au tableau
79	Ce tableau est réservé au concours comportant une épreuve de Reconnaissance des Acquis de	
80	"Expérience Professionnelle, case "RAEP" du tableau 0.	
81	Il n'est à remplir que si le concours concerné prévoit une ou plusieurs épreuves de ce type.	
82		
83	Tableau II ter	Aller au tableau
84	Ce tableau est réservé au concours communs ou interministériels, Case	
85	"concours communs" du tableau 0.	
86	Dans le cas de concours interministériels, vous devez renseigner le nom de chaque ministère	
87	recrutant, ainsi que le nombre de postes offerts et de candidats effectivement recrutés (hommes	
88	et femmes).	
89	Pour faire apparaître des lignes supplémentaires, cliquer sur la case puis sur 	
90		
91	Tableau III	Aller au tableau
92	Ce sont les candidats ressortissants de l'union européenne (autre que France) se présentant	
93	aux concours de la fonction publique française. Nous ne vous demandons pas de ventiler les	
94	les candidats européens par sexe.	
95		
96	Tableau IV	Aller au tableau
97	Indiquer le niveau de diplôme des candidats recrutés (de sans diplôme à Bac + 5 et au-delà).	
98	Merci de renseigner ces informations qui sont de plus en plus demandées et analysées.	
99	Attention : "Sans diplôme" ne signifie pas diplôme inconnu, nous vous demandons de	
100	n'inscrire sur cette ligne que les recrutés n'ayant effectivement aucun diplôme.	
101	Dans chaque rubrique, préciser toujours la part d'hommes et de femmes.	
102		
103	Les totaux des tableaux	
104	Les effectifs du tableau II ("Candidats effectivement recrutés" dernière ligne du tableau) et les	
105	totaux des tableaux III et IV doivent être identiques (y compris la ventilation par sexe).	
106		
107		